Nations Unies S/PV.8048



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8048e séance
Jeudi 14 septembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Alemu	(Éthiopie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Michon
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2017/726)

17-28637 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2017/726)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/775, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/726, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2376 (2017).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je me félicite de l'adoption de la résolution 2376 (2017), qui proroge le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour une année supplémentaire, et je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, en application du principe d'appropriation nationale énoncé dans toutes les résolutions antérieures adoptées par le Conseil de sécurité concernant la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), nous rappelons que la tâche principale de cette dernière, qui est une mission politique spéciale, est de faciliter le processus politique et de rapprocher les points de vues des différentes parties en Libye. Comme tout le monde le sait, ce sont les divisions politiques et institutionnelles qui sont – et qui continuent d'être – à l'origine de toutes les difficultés auxquelles se heurte le processus de stabilisation de l'État libyen en tant qu'État civil incarnant la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et disposant d'une armée unifiée placée sous l'autorité du pouvoir civil.

Deuxièmement, la question de la migration irrégulière à travers le territoire libyen est l'un des défis auxquels est confrontée la Libye du fait justement de ces divisions politiques et institutionnelles et du caractère explosif de la situation au plan de la sécurité. À l'instar du peuple libyen dans son ensemble, nous compatissons aux souffrances endurées par les migrants irréguliers du fait de l'instabilité du pays, et nous comprenons aussi les préoccupations exprimées par certains pays de destination. C'est pourquoi nous demandons à cet égard que la mission d'appui politique se consacre essentiellement au règlement de la crise politique, qui est la clef du règlement de tous les problèmes que rencontre la Libye. Et nous tenons à rappeler encore une fois que la migration irrégulière est une question internationale multidimensionnelle de préoccupation commune, qui doit être réglée au plan multilatéral. D'abord en s'attaquant à ses causes profondes et non pas seulement à ses symptômes ou en en rendant responsables les seuls pays de transit, comme mon pays, la Libye. Ensuite, en promouvant le développement dans les pays d'origine et en luttant contre les organisations et les bandes spécialisées dans le trafic de personnes qui attirent les migrants de ces pays.

Troisièmement, ce sont la stabilisation politique et l'amélioration de la situation au plan de la sécurité en Libye – principale raison ayant motivé la création de la MANUL – qui permettront à mon pays d'élaborer un plan de développement global et d'entreprendre la reconstruction du pays. Le processus de reconstruction créera en effet des centaines de milliers d'emplois et même peut-être davantage, ce qui nécessitera le

recrutement d'autant de travailleurs en provenance des pays arabes et africains voisins sur la base de contrats en bonne et due forme garantissant aussi bien les droits de l'État que ceux de ces travailleurs.

Quatrièmement, nous avons pris contact avec certains membres du Conseil durant la phase d'élaboration du projet de résolution aux fins de l'inclusion dans le corps du texte de certains termes réaffirmant le principe d'appropriation nationale et la nécessité pour la MANUL de se coordonner avec le Gouvernement d'entente nationale dans le cadre de l'exécution de l'ensemble de ses tâches, y compris celle consistant à surveiller le respect des droits de l'homme des migrants irréguliers, et demandant que toutes les institutions soient placées sous l'autorité civile. Mais, malheureusement, l'on n'a pas pris en compte nos suggestions, malgré la justesse de notre demande, qui est tout à fait logique et conforme au principe d'appropriation nationale et qui ne visait qu'à aider à l'instauration en Libye de l'État civil que nous voulons.

La séance est levée à 10 h 20.